



## Mairie de Charensat

### Réunion du 27 Septembre 2018

**Présents :** MM. BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON - CLOAREC – COTTET –DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET - MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE -

**Absents :** Mme BACCONNET (pouvoir à M. BARRIERE) – DEBOUDARD (pouvoir à M. MOURLON) –

**Date de convocation :** 18/09/2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme DUBOISSET Michèle a été nommée secrétaire de séance.

#### **Remarques sur le compte-rendu du 22/08/2018 :**

**Approbation du compte-rendu du 22/08/2018 :** 9 pour – 0 contre – 4 abstentions

- **subvention piscine écoles Biollet et Charensat** : comme chaque année les écoles demandent aux communes une subvention pour régler la piscine (entrées+transport) de l'année scolaire écoulée. Pour 2017-2018, le montant est de 2 129€. La commune de Charensat participe à hauteur de 60%, soit un montant de 1 277.40 €. **Accord à l'unanimité**

- **Proposition de contrat SCP TEILLOT & Associés** : Monsieur le Maire présente la proposition de convention de Maître MARION, avocate spécialiste en droit public. Le contrat propose d'apporter à la commune une assistance juridique, des prestations de conseil et d'assistance. Le montant proposé est de 3 840 € TTC/an. **9 POUR / 0 CONTRE / 4 ABSTENTIONS**

- **Mission relative à la médiation préalable obligatoire par le centre de gestion** : elle vise à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable. Elle est organisée dans certains litiges. La signature de la convention d'adhésion est gratuite, le service est facturé 60€/heure lorsque s'engage une procédure de médiation. **Accord à l'unanimité**

- **Cession de terrain à l'euro symbolique vente BUVAT/WAGNER** : Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2017, il avait expliqué que Madame Nicole BUVAT, suite à l'extension de sa maison d'habitation située au village du Chiret faite en partie sur le domaine public, demandait une régularisation de la situation : une cession de terrain à l'arrière de la maison et sur le côté du chemin (total 27 m<sup>2</sup>). Lors de cette réunion, les membres avaient voté un accord pour une vente à l'euro symbolique. Madame BUVAT étant en train de céder sa propriété à Madame Véronique WAGNER, il est nécessaire de délibérer pour la cession de ce terrain au nom de l'acquéreur. **Accord à l'unanimité**

- **Gratuité du matériel pour la fête à thème 2019** : nécessité de choisir pour quelle fête le matériel sera gratuit pour 2019 (pour rappel, gratuité pour la fête patronale en 2018). Proposition de reconduire pour la fête patronale. **Accord à l'unanimité**

- **Désignation d'un Elu Référent Séniors** : le CLIC demande la désignation d'un élu référent séniors. Proposition Chantal BACCONNET, déjà en charge des ateliers en lien avec le CLIC. **Accord à l'unanimité**

- **Dématérialisation des marchés publics** : devient obligatoire au 01/10/2018 pour tous les marchés publics >ou= à 25 000 € HT. Des propositions complémentaires du SMADC et de la Com Com ont été envoyées aux mairies adhérentes. Proposition d'adhérer aux deux. **Accord à l'unanimité**

- **Subventions aux associations** : Monsieur le Maire fait part que toutes les associations qui ont fait parvenir à la demande de la mairie leurs relevés de comptes bénéficieront des mêmes subventions que celles versées en 2017, à savoir :

- Animation aux Mésanges Bleues : 310 €

- APE Biollet Charensat Espinasse : 300 €

- Association Gymnastique : 170 €

- Club de l'avenir : 260 €

- Comité de Jumelage : 100 €

- Amicale des Chasseurs : 350 €

- Entente Foot Charensat/Villo/Montel : 500 €

- Auto Moto Verte : 230 €

- Club des Jeunes : 0 € (en sommeil pour le moment)

- UNC AFN : 100 € + 2 gerbes

- Pompiers du Montel-de-Gelat : 385 €  
- AGBC de Charensat : 250 €  
fête patronale), soit 226.20 €

- Spécimen Carpe des Combrailles : 100 €  
- Comité des Fêtes : 470 € - 243,80 € (branchement forains)  
- Société de Pétanque : 200 €

#### **Accord à l'unanimité**

- **Nouveau contrat unique d'insertion** : Monsieur le Maire explique qu'un nouveau contrat est mis en place à compter du 01/10/2018, pour 26h/hebdo, avec prise en charge à 60%. Il portera essentiellement sur un poste de garde-pêche. Des entretiens ont été faits avec l'aide de Pôle Emploi. Monsieur Baptiste CARRAT est embauché pour ce nouveau contrat, pour une durée d'un an.

#### **point sur les travaux en cours :**

\* voirie communale – FIC : présentation des devis du SIVOM pour un montant H.T. de 23 675,30 € et de COLAS MONTEIL TP pour un montant H.T. de 37 014,50 €. Entreprise retenue : SIVOM. **Accord à l'unanimité**

\* Dégâts d'orage : les travaux de Chez Vialle ont bien avancé : reprise de l'ouvrage, dérasement des accotements, le ruisseau côté La Faye remis dans son lit naturel, reconstruction de l'accotement. Reste à réaliser : couche de roulement.

\* Réalisation d'un aménagement de voirie avec une emprise suffisante pour permettre la traversée de Troissagnes aux engins agricoles et forestiers actuels : abandon du projet (voir compte-rendu de réunion).

\* Travaux à l'école : planning des travaux respectés. Les radiateurs sont remis en place, le chauffage va pouvoir être remis en route. Les travaux sont en cours de finition : toiture prévue pendant les vacances de Toussaint.

\* Bois la Brousse : dégagement des emprises réalisé, empierrement en cours (couche de fondation et de base). Reste à réaliser : traverse de buses et couche de finition.

\* Monument aux Morts : le Poilu a été remis en état. Les plaques devraient être livrées pour le 11 novembre. La pose sera faite par les agents et élus volontaires.

\* Problème de réseaux : Monsieur le Maire fait part que pour activer les services concernés (signal réseaux pour Orange), il faut que les élus sur le terrain remontent les informations en mairie (exemple coupure de fil).

#### **Courrier divers :**

\* Madame JOUHANEL a été réglée.

\* DETR 2016 – rénovation et mise aux normes de l'école : versement de 25 929 € (acompte).

\* DETR 2015 – aménagement abords de Chancelade et travaux accessibilité / desserte de la Gorce à la Forêt de La Brande et Chancelade : versement de 18 903 € (solde).

\* Visite des étangs : elle a eu lieu le dimanche 2 septembre. Environ 40 personnes ont participé. Elle était organisée par le SMADC.

\* Courrier de Madame Angélique GUILLOT et Mireille POUGHET, infirmières libérales, qui souhaiteraient louer un local communal pour installer leur cabinet de soins infirmiers. Accord à l'unanimité sur le principe.

\* Terrains GALEAZZI : concernant la vente des biens de Madame GALEAZZI situés dans la ZAD du Bourg, rendez-vous pris avec Monsieur GALEAZZI à partir du 05/10/2018.

\* Commander des camions de pierres

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,